

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

RÉUNION PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et Mme le Gouverneur ff assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 17h10'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 27 novembre 2018 ouverte. Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Mme MARECHAL ?

Mme MARECHAL.- M. Julien VANDEBURIE et Mme Catherine HAUREGARD.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DECERF ?

M. DECERF.- Mme Myriam ABAD-PERICK et M. Roland LEONARD.

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Mme Victoria VANDEBERG mais elle va arriver je crois.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Nous sommes tous présents.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous rappelle que nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés à la deuxième partie de l'examen des dossiers traditionnels ainsi qu'aux réponses des Députés provinciaux aux interventions de ce lundi sur leurs compétences spécifiques.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2018. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2018).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. – Point en urgence – Proposition de motion

Document 18-19/143 : Proposition de motion du Conseil provincial de Liège en faveur du maintien du pluralisme éditorial et économique de la presse quotidienne francophone et de l'emploi dans ce secteur en profonde mutation, en particulier au sein des « Éditions de l'Avenir »

M. LE PRESIDENT.- Je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription d'un point en urgence.

Il s'agit d'un point concernant une proposition de motion du Conseil provincial de Liège en faveur du maintien du pluralisme éditorial et économique de la presse quotidienne francophone et de l'emploi dans ce secteur en profonde mutation, en particulier au sein des « Éditions de l'Avenir », document 18-19/143.

Vous trouverez le texte sur vos bancs.

Conformément à l'article 71 de notre ROI, ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil ce lundi 26 novembre, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Ce document ayant soulevé un débat, j'invite le rapporteur, Monsieur Irwin GUCKEL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Premier Secrétaire.

M. GUCKEL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, comme vient de le dire M. le Président, ;, le débat portait sur le dossier lié, je vais le dire ainsi, en faveur du maintien du pluralisme éditorial et économique de la presse quotidienne francophone et de l'emploi dans ce secteur, en particulier en faveur du Groupe « Éditions de l'Avenir ». Un débat dense avec beaucoup de questions, je pense que c'est un peu compliqué de reprendre toutes les questions texto, je vais essayer d'être le plus, je vais dire, synthétique possible.

Des questions ont été posées par différents groupes en présence lors du Bureau et les questions portaient essentiellement sur les termes du contrat avec l'imprimerie ROSSEL.

Quid de l'analyse des offres d'IPM lors de cette séance ?

Quid bien entendu de l'avenir des travailleurs dans le cadre de la restructuration et aussi quid d'un organisme de presse réactif qui était finalement l'ADN, qui est finalement l'ADN de ce groupe et je vais dire, qui se différenciait des autres secteurs de la presse publique dans le cadre de sa proximité et des articles de fond qui sont malheureusement ne sont plus nécessairement ce que le public attend.

Il y a eu aussi toute une discussion sur le basculement vers une édition plus digitale qui répondrait, qui répond à l'attente d'un nouveau public.

En conclusion, le texte qui a été analysé hier est pour lequel il y a eu, je le disais, beaucoup de questions hier. Cette motion a été acceptée après certaines modifications par consensus.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire mais je pense qu'il faudrait lire la motion, de cette manière, c'est clair pour tout le monde.

M. GUCKEL, Premier Secrétaire (de son banc).- Proposition de motion du Conseil provincial de Liège en faveur du maintien du pluralisme éditorial et économique de la presse quotidienne francophone et de l'emploi dans ce secteur en profonde mutation, en particulier au sein des « Éditions de l'Avenir ».

Préambule : lors du Conseil d'entreprise des « Éditions de l'Avenir » du 23 octobre dernier, la direction a annoncé le lancement d'une procédure Renault en vue d'un licenciement collectif pour 60 équivalents temps plein, soit 25% des effectifs.

Après plusieurs Conseils d'entreprise et d'autres réunions de concertation entre interlocuteurs sociaux, notamment le lundi 12 novembre, la direction a précisé que la restructuration se traduirait par la suppression de 55,5 équivalents temps plein.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Par ailleurs, il fut aussi annoncé l'intention de modifier le format du journal « *L'Avenir* » vers le modèle « berlinois » afin de pouvoir être imprimé sur les rotatives du Groupe Rossel, ce qui pourrait être considéré comme un rapprochement avec un concurrent.

Si les craintes du personnel se sont légitimement manifestées depuis l'annonce de ces pertes d'emplois, d'autres se sont également faites entendre quant à la qualité du journal réalisé par des effectifs réduits, quant à une éventuelle remise en cause de la nécessaire indépendance rédactionnelle et plus largement quant à une fragilisation du pluralisme de la presse quotidienne francophone.

Chacun conviendra que le secteur de la presse écrite, déjà en difficulté, doit impérativement, depuis quelques années, adapter sa stratégie économique à la révolution numérique et à une nouvelle façon de consommer les multiples produits de communication, sans oublier l'évolution du marché des médias pour les annonceurs.

Ainsi, la situation économique des « Éditions de l'Avenir » est aujourd'hui préoccupante au point de présenter un déficit budgétaire que leur régie publicitaire, dont les recettes ont chuté de 10% semble ne pouvoir combler.

Si la société doit retrouver au plus vite sa position concurrentielle, cela ne devrait pas se concevoir au détriment de l'emploi mais dans une restructuration de son offre, réfléchie entre les interlocuteurs sociaux.

A noter que le Parlement wallon a adopté à l'unanimité le 21 novembre 2018 une motion relative au plan de restructuration des éditions de l'Avenir (document 1213 n°3).

J'en arrive à la motion du Conseil provincial :

Considérant que, dans le cadre d'un plan de redéploiement, une procédure Renault a été enclenchée par la direction des « Éditions de l'Avenir » en vue d'un licenciement collectif plongeant le personnel dans l'inquiétude et l'incertitude ;

Considérant que ces pertes d'emplois pourraient toucher une septantaine de familles ;

Considérant que les « Éditions de l'Avenir » font partie du Pôle Télécom et Média de Nethys, donc du Groupe Publifin dont la Province de Liège est l'actionnaire historique aux côtés des communes ;

Considérant que le Groupe Publifin a aujourd'hui appliqué une partie des recommandations de la commission d'enquête du Parlement wallon, continue d'œuvrer pour plus de gouvernance et de transparence telles que réclamées et poursuit la définition du périmètre d'activité ;

Considérant qu'il convient de maintenir, voire d'intensifier, le dialogue social au sein de l'entreprise ;

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Considérant que des négociations sont en cours entre la direction des « Éditions de l'Avenir » et les représentants du personnel ;

Considérant que le Parlement wallon a adopté à l'unanimité le 21 novembre 2018 une motion relative au plan de restructuration des éditions de l'Avenir ;

Considérant que le 30 novembre prochain se tiendra une assemblée générale du Groupe Publifin qui devra notamment évaluer le Plan stratégique 2017-2019 ;

Considérant que la délicate situation économique du secteur de la presse écrite en Wallonie et à Bruxelles, confronté à la révolution numérique, peut mettre en péril le pluralisme des opinions proposées aux citoyens et par là l'un des piliers de notre démocratie ;

Considérant que tous ces éléments évoqués plus haut sont suffisants pour imposer l'urgence d'une motion du Conseil provincial de Liège à ce propos ;

Considérant que la Province de Liège a, à maintes reprises, démontré par le passé, sa volonté de soutenir la presse en général et les journalistes, notamment en soutenant la Maison de la Presse Liège-Luxembourg ou en participant activement aux différentes initiatives mises en œuvre par le monde de la presse ;

Considérant que la Province de Liège entend poursuivre ses efforts, durant cette nouvelle législature 2018-2024, pour sensibiliser la population et plus particulièrement les publics jeunes, entre-autres par le biais de son enseignement mais aussi par des actions du Musée de la Vie wallonne, à la liberté de la presse et à l'importance de disposer d'une presse diversifiée garantissant un nécessaire pluralisme.

En conséquence, en sa séance du mardi 27 novembre 2018, le Conseil provincial :

Soutient les travailleurs des « Éditions de l'Avenir » qui luttent avec dignité, depuis le 23 octobre, pour conserver leur emploi et garantir un quotidien de qualité ;

Demande de veiller à préserver l'emploi sans mettre en péril la viabilité du quotidien ;

Souhaite vivement que, dans un climat serein et de confiance mutuelle, les négociations entre la direction des « Éditions de l'Avenir » et les représentants des travailleurs se poursuivent et aboutissent rapidement à une solution garantissant à la fois l'emploi, la pérennité de l'outil et le redéploiement de l'entreprise pour réussir la transition numérique ;

Rappelle que le groupe Publifin doit dans les prochaines semaines redéfinir son périmètre d'action et dans ce cadre souhaite que les centres décisionnels pour la stratégie et la gestion des différentes entités composant le Groupe Publifin soient maintenus sur le territoire de la Province de Liège ;

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Recommande d'examiner en conséquence les possibilités permettant aux Éditions de l'Avenir de poursuivre leur mission d'information que ce soit par une reprise de celles-ci par un opérateur de presse, par un portage régional temporaire ou toute autre alternative, dans une perspective qui garantisse une présentation de la diversité indispensable en démocratie des titres de presse et de la liberté de leurs équipes rédactionnelles ;

Réaffirme son attachement inconditionnel au principe de la liberté de presse et au pluralisme des quotidiens francophones en Wallonie et à Bruxelles ;

Décide de communiquer la présente motion à tous les parlementaires, élus sur le territoire de la Province de Liège, aux Bourgmestres des communes actionnaires du Groupe Publifin, aux administrateurs de Publifin, Nethys et des « Éditions de l'Avenir » ainsi que bien entendu aux représentants des travailleurs et à la presse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire.

Nous allons voter sur l'urgence par rapport à ce point.

Qui est pour l'urgence ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, le Conseil provincial vote l'urgence.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme GERKENS. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GERKENS, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues, je pensais qu'en revenant sur les terres liégeoises il n'y aurait plus de problème sur la prononciation de mon nom et que je redeviendrais Gerkens...

M. LE PRESIDENT.- J'y veillerai à l'avenir !

Mme GERKENS, Conseillère provinciale (à la tribune).- C'est assez bizarre mais depuis que je suis Députée fédérale tout le monde s'interroge sur la prononciation de mon nom alors qu'avant personne ne se posait la question.

Ceci étant dit, je souhaitais intervenir pour contextualiser le pourquoi le groupe ECOLO a déposé une proposition de motion puisque, sans refaire tout l'historique, il y a 4 ans, PUBLIFIN, acquiert les Editions de l'Avenir.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Nous nous y sommes opposés, d'autres n'y étaient pas favorables non plus au nom de l'indépendance de la presse.

Et puis, à partir de 2016, on voit les difficultés qui apparaissent, qui amplifient quant à l'avenir des éditions de l'Avenir pour aboutir finalement au 23 octobre 2018, nous apprenons qu'une procédure est enclenchée visant un licenciement collectif de 25% du personnel sans qu'il n'y ait information et codécision du Conseil d'Administration de PUBLIFIN, en aval alors que celui-ci est quand même l'actionnaire unique de NETHYS lui-même propriétaire des éditions de l'Avenir.

Non seulement, il y a cette manière de faire qui n'est pas correcte mais il y a aussi une dégradation des relations sociales entre le personnel et la direction qui ne cesse de s'aggraver et depuis cette date, et bien, les inquiétudes de rapprochements, d'intégration du Groupe l'Avenir dans le Groupe ROSSEL par le biais du choix de l'imprimerie qui a été imposée par la direction alors que les journalistes et la rédaction n'en voulait pas.

Cette crainte de rapprochement avec le Groupe ROSSEL et donc de porter atteinte à la diversité de la presse apparaissent de manière de plus en plus forte et puis ce quart du personnel licencié alors qu'on parle de redéploiement d'un organe de presse et qu'on sait qu'un organe de presse pour se redéploier a besoin de journalistes.

Des alternatives apparaissent et sont émises par un autre groupe que ROSSEL, IPM qui se propose pour le rachat, une autre piste est proposée par les journalistes qui disent qu'on pourrait imaginer une gestion participative avec des travailleurs avec un partenaire de presse, comme IPM et des partenaires économiques privés et faire ainsi un groupe solide qui pourrait envisager l'avenir par ce passage de licenciement collectif, ce passage de format imposé par le Groupe ROSSEL via son imprimerie.

C'est dans ce contexte là que nous avons déposé la motion pour que le Conseil se prononce urgemment parce que le Province est l'actionnaire principal de PUBLIFIN qui est l'actionnaire de NETHYS qui est propriétaire de l'Avenir et donc nous avons une responsabilité.

Nous avons déposé une motion, des propositions de motions au Parlement wallon et ici au Conseil provincial. Le Parlement wallon a adopté à l'unanimité une motion qui demande clairement de sortir l'Avenir du champ de NETHYS de manière à pouvoir examiner les différentes possibilités de portage wallon, de reprise par un autre groupe de presse ou de n'importe quelle autre alternative qui serait efficiente sur le plan de l'emploi et bien sûr sur le développement de l'organe de presse.

Au niveau des Communes, plusieurs Communes ont déjà adopté une motion similaire demandant les mêmes orientations de manière très claire.

Et puis ici, au Conseil provincial, nous avons donc déposé une motion qui demandait clairement ces éléments là et une autre motion a été proposée par la majorité et puis nous avons discuté en Bureau de manière à parvenir à un texte commun reprenant les principales préoccupations mais nous avons aussi entendu M. HEYSE qui, à la fois en Commission 3 et à la fois en Bureau, nous a fait part de la volonté d'intégrer l'Avenir dans le pôle TELECOM MEDIA de

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

NETHYS et la volonté de miser essentiellement sur la numérisation du journal de manière à attirer plus de lectorat, de manière attirer plus de publicité puisque, nous dit-il, c'est vu les chutes d'entrées publicitaires que l'Avenir est en difficulté et nous expliquant qu'il n'y a pas d'autres solutions que de licencier un quart du personnel.

Enfin, qu'il n'y a pas d'autre solution que de recourir à l'imprimerie du Groupe ROSSEL.

Nous l'avons également interrogé sur le contrat d'impression. Quels sont les termes de cet accord avec le Groupe ROSSEL, est-ce qu'il va permettre de rencontrer les nécessités mais surtout aussi est-ce qu'il ne va pas cadenasser l'avenir par des termes qui seraient abusifs.

Il nous a répondu qu'il s'agissait d'un contrat de 5 ans avec un préavis d'une durée d'un an mais qui ne pourrait être déposé qu'après 2 ans, cela veut dire que l'accord actuel de passer par le Groupe ROSSEL pour imprimer le journal implique que cela se fera via le Groupe ROSSEL pendant 3 ans et que si autre choix devait être fait, cela ne pourrait se faire qu'après ces trois années-là.

Alors, en relisant la motion, et vous connaissez nos préoccupations : un, d'éviter des licenciements de personnel qui ne soit pas nécessaire et surtout de veiller au maintien de l'emploi dans un organe de presse ; deux, de garder la diversité de la presse et de garantir un avenir pour journal.

Il nous semble qu'il y a deux éléments encore dans la motion qui résultent de nos discussions en Bureau, qu'il y a deux éléments qui nécessitent des précisions.

Le premier élément qui selon nous nécessite des précisions, c'est dans notre 3^{ème} paragraphe, dans lequel la motion dit qu'on souhaite vivement dans un climat serein et de confiance mutuelle que les négociations entre la direction des éditions et les représentants des travailleurs se poursuivent et aboutissent à une solution qui aboutit à la fois à l'emploi, la pérennité de l'outil et la transition numérique.

Dans cette manière de formuler cette demande numéro 3, nous trouvons que la compréhension peut être ambiguë, on pourrait se demander en lisant ce paragraphe-là : est-il demandé de poursuivre les négociations telles qu'elles se passent maintenant ? Or maintenant, elles se passent dans le but d'aboutir au licenciement collectif, peut-être un petit peu diminué mais l'objectif des discussions maintenant c'est le licenciement ou bien, est-ce qu'à travers ce paragraphe-là, on demande que des négociations se poursuivent et aboutissent à une solution qui est autre que le licenciement collectif ? Nous demandons d'ajouter de manière explicite dans cette demande là que pour parvenir à des négociations qui permettent de garantir tout ce qu'on veut garantir d'ajouter une phrase qui dit que ceci nécessite la suspension du plan de licenciement collectif en cours.

Alors, la suspension ça peut être un jour, deux jours, une semaine, quinze jours mais qu'en tout cas, la reprise des discussions pour savoir ce qu'on va faire de ce journal et puis ce qu'il va advenir du personnel, qu'on puisse en tout cas se dire que la possibilité est ouverte que ce ne soit pas que le licenciement collectif qui soit sur la table.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Nous connaissons évidemment les échéances qui sont les échéances de fin 2018 par rapport à l'accès à la prépension à partir de 56 ans, nous connaissons cette qualité-là. Nous avons encore un mois avant la fin de l'année et des accords et des préoccupations peuvent être rencontrées auprès du personnel sans imposer d'office ce licenciement collectif. C'est une manière de préciser l'intention que nous poursuivons à travers cette motion que nous vous suggérons.

Un 2^{ème} amendement que nous vous proposons pour clarifier les termes mais aussi et surtout pour répondre à une des préoccupations qui semble particulièrement importante au sein du Bureau mais qui semble aussi importante au sein des administrateurs de PUBLIFIN et notamment aussi des représentants de la Province au sein du CA de PUBLIFIN, il y a cette volonté, cette préoccupation de garder au maximum les sièges de décisions, les lieux de décisions dans les terres liégeoises soit dans des organes qui sont nos intercommunales et ses outils.

Or et si on considère, et c'est le plan de M. HEYSE, si l'on considère que l'Avenir fera partie du pôle TELECOM MEDIA avec VOO puisque son intention est vraiment d'utiliser VOO comme outil de numérisation. On sait qu'à l'avenir et dans les discussions relatives à la redéfinition du périmètre d'activité de NETHYS, qui n'est pas terminé. On sait que dans ces discussions-là, il y a une volonté de sortir les activités concurrentielles, les activités économiques concurrentielles du pôle de NETHYS. Cette volonté-là est sur la table et que si on met l'Avenir dans le pôle TELECOM MEDIA avec VOO et si NETHYS décide de se débarrasser de VOO pour le vendre, par exemple à un opérateur non liégeois, un opérateur non belge peut-être même et bien, la préoccupation de garder la maîtrise des organes décisionnels sera mise à mal et donc, nous vous proposons dans la demande de la recommandation, le paragraphe 5, nous vous proposons d'ajouter les mots : « qu'on recommande donc d'examiner dans le cadre de la redéfinition du périmètre d'activités de NETHYS, la sortie des Editions de l'Avenir du pôle TELECOM MEDIA, voire de NETHYS afin de permettre aux Editions de l'Avenir de poursuivre leur missions d'informations » et on reprend la recommandation qui est sur la table d'examiner les différentes pistes possibles et donc l'idée ici est vraiment de se dire, ce serait important que notre motion permette qu'on réfléchisse à quelles pistes d'avenir pour l'Avenir indépendamment ce qui va arriver éventuellement sortie d'ailleurs de VOO du champ de NETHYS et peut-être exportation de l'organe qui finalement gèrera VOO.

Voilà M. le Président pourquoi nous déposons ces deux amendements.

Nous souhaitons évidemment un échange et peut-être, vous nous rassurerez sur les intentions mais vu les préoccupations exprimées dans la discussion que nous avons eue en Bureau et vu les interprétations différentes qu'il peut y avoir des phrases qui sont formulées, nous trouvons intéressant de préciser pour que nous sachions tous sur quoi nous votons, dans quel but et dans quel sens, le texte de la motion proposée.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Mme DEFRANG-FIRKET. M. LEJEUNE. M. DECERF. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues,

Je vous avoue que je m'étonne un peu de cette attitude d'ECOLO et je me demande bien ce qui s'est passé depuis hier puisque je vous rappelle que nous avons eu hier en fin de journée même en début, à 14h, un Bureau dans lequel tous les groupes étaient représentés, une très longue discussion sur cette motion, sur le sujet, pour aboutir à un consensus sur un texte de motion justement relative à la situation des Editions vers l'Avenir.

Ce texte de consensus a été approuvé en fin de réunion, je l'ai dit, après plus de 2 heures de travail. Les remarques que vous avez formulées sur la dernière mouture proposée ont été intégrées pour aboutir à cet accord.

Je vous rappelle aussi qu'un consensus, c'est un compromis. C'est un texte qui ne comprend pas tout ce que chaque groupe aurait voulu, ni comme chacun aurait voulu l'exprimer. C'est un texte dans lequel chacun se retrouve néanmoins, c'est un *modus vivendi*.

J'insiste sur le fait que cette motion en l'état, ne ferme aucune porte, ne bloque aucune piste pour assurer un avenir meilleur aux Editions Vers l'Avenir.

Il n'exclut pas non plus le détachement de Vers l'Avenir du Groupe NETHYS puisque la motion rappelle expressément que le groupe NETHYS doit, dans les prochaines semaines, redéfinir son périmètre d'actions, ce qui n'empêche donc pas un détachement de la branche qui nous concerne.

Elle stipule également que dans ce cadre, les centres décisionnels pour la stratégie et la gestion des différentes entités composant le Groupe PUBLIFIN, soient maintenues dans la mesure du possible sur le territoire de la province. Donc, si on décide de sortir le groupe l'Avenir du périmètre, il pourrait être également détaché du groupe et donc pourrait être attribué à d'autres que des Liégeois et donc, le texte en l'état ne ferme absolument aucune piste, aucune porte à l'avenir du groupe.

La motion proposée va même plus loin puisqu'elle évoque l'ensemble des activités de NETHYS qui doivent être reconsidérées pour déterminer le futur du groupe. En effet, nous considérons que l'avenir du journal ne peut être dissocié de cette question plus globale. La motion va encore plus loin puisqu'elle considère toutes les activités du groupe.

En ce qui concerne votre volonté de geler le plan licenciement, elle est aussi présente dans le texte proposé puisque l'on demande, vous l'avez dit aussi, une solution rapide garantissant l'emploi, la pérennité de l'outil et le redéploiement de l'entreprise et on se fermerait aussi une porte si on bloque le processus de licenciement collectif puisqu'on pourrait empêcher certaines opportunités. Donc, notre texte permet plus de choses, selon nous, pour assurer un avenir au groupe.

Nous suggérons dès lors d'éviter une surenchère sans fin, d'éviter un rapport de force majorité contre opposition, qui nous feront rater l'occasion de donner dès aujourd'hui un signal de notre assemblée provinciale et ce, à l'unanimité des voix.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Nous avons, Chers Collègues, tous les mêmes objectifs : assurer la diversité de la presse, assurer un avenir meilleur aux Editions Vers l'Avenir, nous voulons tous protéger l'emploi, protéger l'activité économique de la région liégeoise, protéger les citoyens en tant que consommateurs mais aussi les actionnaires de PUBLIFIN que sont les Communes et la Province.

Tous ces intérêts sont soulignés dans la motion qui nous est présentée aujourd'hui.

Je vous invite donc à lui donner le poids dont elle a besoin pour être entendue au-delà de nos murs en la soutenant tous, d'une seule et même voix.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? M. LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collèges.

Nous avons bien volontiers suivi l'initiative d'ECOLO et nous l'avons bien volontiers travaillée au sein du Bureau.

Nous n'avons pas non plus de difficulté pour suivre ECOLO dans les propositions d'amendements qui viennent d'être faites aujourd'hui mais très simplement, je voulais en rester sur le texte et dire quelques mots au nom du groupe CDH CSP sur le texte qui est effectivement le fruit d'un consensus où des discussions n'ont pas été faciles et bien évidemment, il faut reconnaître que le sujet est épineux.

Nous avons toutefois senti que la majorité avait plutôt comme objectif de ménager le management de NETHYS au prétexte que si les décisions sont prises par le management c'est qu'elles doivent absolument être prises.

Notre priorité au nom du CDH CSP était d'obtenir des avancées concrètes dans le texte, d'obtenir comme ECOLO d'ailleurs le gel du plan de licenciement pour témoigner tout l'attachement au personnel et aussi surtout de vérifier la cohérence du texte avec d'autres prises de positions relayées dans la presse par le CDH et aussi de motion notamment celle du Parlement wallon votée à l'unanimité du Parlement wallon mais voilà, le texte est ce qu'il est, nous reconnaissons qu'il est effectivement une avancée et donc c'est la raison pour laquelle nous voterons cette motion.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? M. DECERF. Ne soyez pas surpris, M. DECERF sort pour mieux rentrer...

Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

M. DECERF, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues. Moi, je ne vous cache pas que j'ai un peu de mal car généralement on ne sort pas d'une réunion de 2H00 et qu'on a un consensus c'est pas pour remettre tout en question le lendemain...

Alors, le Bureau avait été programmé pour justement débattre de cette motion, je pense que chaque groupe a eu l'occasion de faire des propositions, ça a été un long débat avec des propositions intéressantes évidemment pour l'avenir du journal.

Je pense que nous n'avons pas non plus à nous substituer au Conseil d'Administration d'ENODIA, enfin, prochainement ENODIA.

Donc, pour ce qui concerne en tout cas le groupe PS, nous souhaitons maintenir la motion telle qu'elle et ne souhaitons pas d'amendement.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. D'autres demandes d'interventions ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Conseillers, Chères Conseillères,

On a eu une longue réunion de Bureau où chaque groupe a pu exprimer ses propositions.

Pour le PTB, nous avons exprimé cette volonté également de geler le plan de restructuration, d'annoncer explicitement comme tel malheureusement cette demande n'a pas été acceptée même si on a des phrases qui défendent le maintien de l'emploi mais qui sont adoucies, on va dire mais en tout cas le terme, gel de licenciement n'a pas été repris comme tel.

Autre demande que nous avons formulée c'était l'amendement sur les coopératives, le mot, la proposition de l'AJP qui défendait comme alternative la coopérative, ce mot n'a pas été repris comme tel, ce n'est pas grave, on peut dire que c'est repris dans le mot « alternative », dans le mot des « propositions alternatives » et alors la dernière chose que nous souhaitions avancer avec le PTB, c'est une certaine cohérence, comme l'a mentionné M. LEJEUNE, entre le texte du Conseil provincial et la motion votée à l'unanimité de tous les groupes politiques dont le PS et le MR liégeois qui sont aussi représentés à ce Parlement wallon.

Donc, la motion qui a été votée au Parlement wallon, on a eu une certaine avancée sur le texte, je pense que on a modifié certaines choses pour qu'il y ait plus de cohérence entre les deux textes.

Après, il y a un point qui reste essentiel pour nous, c'est la demande explicite qui est formulée dans la motion du Parlement wallon de la sortie du Groupe Vers l'Avenir de NETHYS, ce terme-là n'a pas été repris et on a bien compris qu'au sein de la majorité PS-MR, il n'y a pas cette volonté et au sein du management représenté par M. HEYSE, il n'y a pas cette volonté là non plus.

Après, je résume un peu les débats qu'on a eu.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Nous allons quand même soutenir la motion parce qu'on pense qu'il est important d'avoir un consensus au sein de notre conseil provincial mais nous voulons aussi soutenir les deux amendements qui ont été déposés par ECOLO en séance aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Mme MARECHAL. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme MARECHAL, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs.

Il y avait consensus. Un consensus peut toujours être discuté et je dirais que nous allons devoir prendre l'habitude de la sémantique provinciale qui est sans doute plus tortueuse que celle que j'ai pu lire dans la motion wallonne ou dans des motions communales. Soit. Vous avez un langage fleuri qui tourne autour et qui ne dit pas vraiment les choses.

Il va falloir qu'on s'habitue.

Considérons en tout cas que l'intervention de Mme GERKENS et ses propositions nous ont permis d'éclairer le débat nettement.

Donc, à nos yeux. Dès lors qu'il est clair et cela apparaîtra au PV et cela sera aussi l'indication à nos représentants à PUBLIFIN dès lors qu'on n'exclut pas la sortie du Groupe NETHYS.

Si on n'exclut aucune alternative par rapport aux discussions actuelles, entre la Direction et les travailleurs, qu'on ne ferme aucune porte comme cela a été dit et qu'effectivement, il y a une potentialité de geler le plan de licenciement même si ce n'est pas dit mais que quand même on envisage que ça serait potentiel... alors, à nos yeux, je pense qu'on a de quoi nourrir la discussion à PUBLIFIN et de quoi donner des indications claires à nos représentants.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

La notion d'urgence ayant été décrétée. Je vous propose de voter sur les propositions d'amendements. Je peux les regrouper.

Qui est pour les amendements proposés par le groupe ECOLO ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui s'abstient ?

Les amendements proposés par ECOLO sont rejetés.

Qui est pour les conclusions du Bureau tel que le consensus l'a montré hier ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite motion. Je vous remercie.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 18-19/138 : Modification de la représentation provinciale au sein des Sociétés intercommunales à participation provinciale : proposition de désignation des représentants de la Province de Liège au sein des différents Conseils d'administration par cooptation, en remplacement des conseillers provinciaux non réélus aux élections provinciales du 14 octobre 2018.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 18-19/138).

Je vous rappelle que ce document sera soumis à l'examen et au vote du Bureau ce jeudi 29 novembre.

Par conséquent, le vote de l'Assemblée sur ce document interviendra également ce jeudi.

Document 18-19/139 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la « Fondation Province de Liège pour l'Art et la Culture » – Exercice 2017/Prévisions 2018.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 18-19/139).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/142 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné », en abrégé « C.P.E.O.N.S. » – Exercice 2017/Prévisions 2018.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 18-19/142).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 5 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de groupe (de son banc).- Monsieur le Président, il y a un certain nombre de documents annexes n'étaient pas présents sur le portail. Je sais que ça a été fait aujourd'hui mais on souhaiterait disposer de toutes les annexes pour pouvoir analyser le dossier.

M. LE PRESIDENT.- Je pense que pour bien faire ce dossier doit passer aujourd'hui. Pour moi, on peut le voter ? Sauf si vous souhaitez le report... Il y a une commission où on peut aussi poser des questions...

M. RASSAA, Chef de groupe (de son banc).- Oui oui.

M. LE PRESIDENT.- Le dossier doit passer aujourd'hui. On n'a guère le choix. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir sur le fond du dossier ? Non.

Personne. Je clos la discussion générale.

On veillera à l'avenir à ce que les documents soient présents le plus rapidement possible sur le site.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/012 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement général.

Document 18-19/013 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille ou de véhicules hors d'usage ainsi que sur les véhicules isolés hors d'usage.

Document 18-19/014 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

Document 18-19/015 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 18-19/016 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

Document 18-19/017 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

Document 18-19/018 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 18-19/019 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2019.

Document 18-19/020 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2019 – 1^{ère} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour (18-19/012, 18-19/013, 18-19/014, 18-19/015, 18-19/016, 18-19/017, 18-19/018, 18-19/019, 18-19/020) ont été regroupés.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Je vous informe que conformément à l'article 75, §3 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, « les amendements budgétaires sont examinés dans un délai de trois mois à dater de l'approbation par la tutelle du budget ou de la modification budgétaire. A cette fin, leur examen peut être renvoyé par le conseil à une commission ad hoc. ».

Aussi, 4 amendements ayant été déposés lors de notre séance de ce lundi 26 novembre, je vous précise que ceux-ci seront renvoyés aux commissions compétentes afin d'y être examinés dans le délai imparti.

Nous passons à présent aux réponses des Députés provinciaux. J'invite M. André DENIS, Député provincial, à venir à la tribune pour répondre aux questions qui concernent ses compétences. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Bonjour à tous , bienvenue aussi aux nouveaux membres de notre Assemblée, c'est la première fois que j'ai l'occasion de m'exprimer, je souhaite que les débats soient fructueux mais j'ai l'impression qu'ils ont déjà commencé à l'être...

Merci à Madame MONVILLE qui, une fois de plus, a la gentillesse de s'intéresser au Plan Climat de la Province de Liège et plus particulièrement à notre rôle de coordinateur au sein de la campagne POLLEC. Il me semble que ça devient une habitude chez elle ! Habitude heureuse puisqu'elle me donne l'occasion de vous faire voir ce que nous faisons en la matière.

Dans votre question, vous donner l'impression que la dynamique s'essouffle, que nous ne faisons pas assez, en tant qu'entité coordinatrice, pour permettre aux Communes d'atteindre les objectifs qu'elles se sont fixées en adhérent à la convention POLLEC.

Je tiens à vous détromper : la ligne d'arrivée se fait de plus en plus proche pour nombre de nos 60 Communes partenaires ! En effet, plus de la moitié, 31 pour être exact, a désormais finalisé son plan d'actions ! En être arrivé à cette étape, à ce résultat n'est pas rien : cela fait de la Province de Liège le pouvoir public local le plus important de Wallonie dans la transition écologique !

L'autre moitié travaille encore à la tâche, encadrée par nos services du Département Environnement et je ne doute pas que de nouveaux plans aboutis seront bientôt déposés.

Quoi qu'il en soit, notez que l'ensemble de ces plans permettront d'épargner à notre planète, à l'horizon 2030, la production de 790.000 tonnes de CO₂, soit 79.000 tours de la terre en voiture !

Pour arriver à ce résultat, et éviter, justement, que les Communes ne « pédalent » comme vous le dites, ce sont 3,5 équivalents temps plein qui ont travaillé pendant 36 mois menant, tambour battant, 246 réunions de travail ou de comités de pilotage !

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

L'impulsion que vous nous suggérez, elle est déjà donnée, au quotidien, par un suivi rigoureux de la part de nos agents. Mais c'est vrai la tâche est conséquente et demande du temps. Ne laissez pas ce laps de temps nécessaire pour bien faire les choses vous cacher la réalité : ça avance bel et bien.

D'ailleurs, pour maintenir l'émulation entre les protagonistes, nous entretenons la dynamique en leur proposant des actions environnementales : parkings d'Ecovoiturage, marché de bornes de rechargement, etc. ou en les conviant régulièrement à des événements qui peuvent faire germer de nouvelles idées, de nouvelles envies en leur chef : nos colloques Plan Climat ou notre Prix de l'Environnement, par exemple.

Notre investissement en la matière se traduit aussi par des budgets conséquents dévolus à cette mission et permettant la réalisation de nos objectifs. Ainsi 570.000 euros ont été investis dans ces colloques et ces réunions d'encadrement de nos partenaires, somme à laquelle il faut ajouter les 30.000 euros pour la réalisation du Plan Climat global.

Mais là où je vous rejoins, c'est sur le fait qu'on peut toujours mieux faire, innover pour maintenir cet effort commun nécessaire à la préservation de notre environnement. D'ailleurs, je vous renvoie à la future Déclaration de politique générale 2018-2024 où nos actions en termes de transition écologique seront davantage développées. Ce sera pour le Conseil provincial du mois de décembre.

Mais je peux déjà vous dire que nous étudions actuellement la mise en place d'une task force – un groupe de travail – regroupant l'ensemble des acteurs civils, politiques, du territoire et envisageons également le lancement de nouvelles centrales de marchés, notamment pour mettre à disposition aux Communes d'un logiciel permettant de réaliser un cadastre énergétique de leurs bâtiments.

Vous voyez, Madame MONVILLE, on travaille à booster encore davantage le mouvement ! La politique des petits pas nous conduira vers de grandes choses ! Ne sont-ce pas les petits ruisseaux qui font les grandes rivières et pas seulement ceux de 2^{ème} catégorie.

M. Serge ERNST, quant à lui, nous questionne sur le peu de bornes de rechargement pour véhicules électriques placées actuellement et sur leur fonctionnement.

Je me penche à présent sur la question soulevée par Monsieur Ernst quant aux bornes de rechargement pour véhicules électriques.

Vous le savez, au sein de notre Plan Climat, la mobilité durable est l'un de nos chevaux de bataille. Et je suis persuadé que la Province, en tant que coordinateur supra-local le plus important en Wallonie a un rôle à jouer sur ce point.

Nous avons d'ailleurs été le 1er pouvoir public à réagir dans le dossier des bornes de rechargement, à tel point que de nombreux pouvoirs publics, dont la Région wallonne, ont souhaité bénéficier de l'expertise que nous avons maintenant acquise.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Alors, en effet, il y a à ce jour 5 bornes qui sont opérationnelles sur le domaine public, la dernière d'entre elles venant d'être installée à la SPI : c'est peu, il est vrai, surtout si on veut faire le tour de la terre, et on peut se poser légitimement la question des raisons de cette lenteur.

Je peux cependant vous fournir quelques éléments de réponses à cet égard.

Tout d'abord, nous avons dû essayer les plâtres inévitablement liés au côté « précurseur » de notre démarche, tant au niveau de la stratégie d'implantation que des relations avec les Gestionnaires de réseau de distribution.

Vous savez également que la Province agit dans le respect de la législation en termes de marchés publics, ce qui implique une procédure minutieuse et impartiale, mais souvent longue.

D'autres éléments que vous comprendrez aisément ne permettent pas de faire aboutir plus rapidement les demandes.

C'est ainsi que des processus de collaboration et de mise en œuvre qui n'existaient pas auparavant ont dû être mis en place. Je veux parler de la nécessité d'établir des partenariats avec les Communes, de signer des conventions de partenariat et de réaliser des plans.

Le problème du coût a également été soulevé à plusieurs reprises. Lors du lancement de l'action en 2013, le subside provincial était de 2.500 euros. Force est de constater qu'au vu des finances de beaucoup de Communes, l'incitant financier n'était pas assez important. Ainsi en 2017, nous avons souhaité augmenter notre participation à 75% du coût de l'installation avec un maximum de 15.000 euros de subside. Un peu comme nous le faisons pour les parking d'écovoiturage.

Enfin, vous évoquez le système par carte de paiement, là aussi je vous rassure, il est bien en place, fonctionnel et permet donc le paiement des recharges via une application « Bancontact » et un QR code.

Notez également que l'obstacle principal à la démarche est sans doute la modification des habitudes que cela implique. Actuellement confronté à un frein psychologique, nous travaillons au changement nécessaire en sensibilisant au maximum les pouvoirs locaux et les citoyens sur l'importance d'envisager désormais ses modes de déplacement différemment.

Ainsi, à présent, tous les éléments sont en places pour que notre action bénéficie d'un plus grand taux de concrétisation sur le territoire provincial. On sent que les Communes sont davantage concernées et intéressées par notre action. Je peux déjà vous dire que l'objectif est de 30 bornes supplémentaires à installer d'ici fin 2019. Dans ce cadre, la politique à visée d'exemple de la Province de Liège sera de doter l'ensemble des parkings des différents sites provinciaux.

Pour en venir à la question de l'équipement des zones de police, actrices territoriales, j'entends proposer au Collège, et donc au Conseil, d'étendre le subside de maximum 15.000 euros à l'ensemble des collectivités, dont les zones de police et ce, dans le cadre du nouveau marché public qui est actuellement en cours d'attribution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Au travers de cette démarche, je suis particulièrement fier que la Province de Liège soit précurseur en la matière pour le développement d'une mobilité alternative. C'est grâce au savoir-faire et à l'expertise des services que nous nous positionnons à l'échelle de l'Europe pour créer une province durable, actrice de la transition écologique.

J'espère ainsi, Madame MONVILLE, Monsieur ERNST, avoir répondu à vos interrogations !

Merci pour votre bonne attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Avant de passer la parole au Député provincial – Président. Comme c'est la première fois, un petit rappel : quand le Député provincial rapporteur a donné oralement réponse aux interventions, les Conseillers peuvent alors intervenir durant 2 minutes. Le Député provincial dispose de 2 minutes pour répondre une dernière fois. Le point est alors considéré comme clos.

J'invite à présent Monsieur Luc GILLARD, Député provincial-Président, à venir à la tribune pour répondre aux questions qui concernent ses compétences. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial- Président.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, Chers Collègues.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour vos interventions d'hier. Comme vous avez pu le constater à la lecture du budget proposé et de la note de politique générale, les projets sont nombreux et diversifiés. Cette première session budgétaire de la législature nous encourage et motive les différents Départements à porter avec dynamisme notre savoir-faire.

Je vais débiter avec la question posée par Monsieur Luc Navet concernant la triennale de Design Recyprocity.

Différents points étaient abordés dans votre question, Monsieur le Conseiller. Le premier concerne les collaborations avec Saint-Luc et l'Académie des Beaux-Arts.

Il existe bien des collaborations avec l'école de Saint-Luc depuis les premières éditions de Reciprocity. Avec l'Académie un peu moins étant donné qu'il n'existe pas de section « Design ».

En 2018, l'appel à projets est passé via les écoles et non plus directement transmis aux étudiants. Sous l'intitulé « Les nouveaux objets pédagogiques », le rôle culturel des écoles européennes dans les orientations du design et de son impact social et économique a été mis en avant. Les objets exposés ont été le fruit d'une sélection réalisée par un jury international à la suite d'un appel adressé aux enseignants qui ont eux-mêmes proposés des projets d'étudiants

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Parmi les écoles sélectionnées, je l'ai dit, figure l'École de Saint-Luc Liège et bon nombre de travaux d'étudiants de Saint-Luc ont été présentés. Un élève de Saint-Luc figure d'ailleurs parmi les lauréats d'un prix.

Les designers de Saint-Luc sont également bien présents à la Boverie, principalement dans le volet « Design for Everyone ».

Enfin, l'école de Saint-Luc avec sa section « Design industriel » a mis en place des événements « associés » comme l'exposition « Plasticable » enrichie de conférence et de Workshops.

Par ailleurs, on peut signaler en 2015, en complément à l'exposition à Saint-Antoine, une section 'hors concours' qui était consacrée à deux projets collaboratifs.

De nombreuses visites guidées ont aussi été organisées cette année pour les étudiants de Saint-Luc, de l'Académie et de la Faculté de l'Université de Liège.

L'innovation sociale a constitué le fil rouge de Reciprocity. Laboratoire et vitrine des 'bonnes pratiques', la manifestation rassemble un nombre considérable d'acteurs locaux, transfrontaliers, Eurégio Meuse-Rhin, et internationaux afin de générer un vaste débat tant au niveau publique, professionnel que médiatique autour du rôle joué par le design aujourd'hui.

Si Reciprocity ne se limite pas aux designers liégeois, il n'en demeure pas moins que des espaces leur sont consacrés dans la programmation. D'une part, ils sont invités à répondre à l'appel à projets pour l'exposition organisée à l'Espace Saint-Antoine, sachant qu'une place est toujours réservée pour la présentation de travaux d'étudiants issus de la Fédération Wallonie Bruxelles. Un quota de 60 % est d'ailleurs convenu avec le Service des Arts plastiques de la FWB.

D'autre part, des expositions leur ont été dédiées. Ainsi, en 2015, une exposition à la Maison des Métiers d'art a présenté 11 créateurs liégeois dont les différents objets étaient issus d'une démarche à la croisée de l'art, de l'innovation technique et à la rencontre des enjeux de la société d'aujourd'hui.

En 2018, une exposition a été organisée à la Design Station par Wallonie Design sur le design liégeois. En passant en revue différents aspects du travail de 8 designers liégeois, l'exposition a présenté des esquisses, des produits, des travaux finis, des réflexions en cours, des objets autour de la thématique de la fragilité et de la précarité.

Pour clôturer sur cette question, je vous indique qu'en 2012, 2015 et 2018, les expositions « Welcome To » ont contribué à faire participer le citoyen. Dans différents quartiers qu'ont été St-Gilles, Seraing et Bavière, les habitants ont eu l'opportunité de participer en vue d'améliorer le cadre de vie d'une communauté. Axé surtout sur le « Design de Service », ce dispositif permet de prendre appui sur la participation citoyenne en vue d'améliorer la vie d'un quartier.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

En 2018, un container entièrement pensé par des étudiants de Saint-Luc donc Design social est installé sur le site de Bavière.

Madame MONVILLE, vous souhaitez connaître la vision future du Collège à propos des zones de secours et de l'avenir des provinces, deux thèmes fondamentaux, évidemment.

Loin de moi l'idée de vouloir éluder vos questions, mais - vous en conviendrez - la réponse à celle-ci trouve évidemment sa place dans la déclaration de politique provinciale que j'aurai l'honneur de vous présenter le 20 décembre prochain.

Néanmoins, sans dévoiler celle-ci, je peux déjà vous dire que si la Province s'est autant investie en matière de sécurité civile depuis bon nombre d'années, ce n'est pas pour s'arrêter en si bon chemin, pour autant bien entendu que notre liberté d'action en la matière soit préservée.

Ainsi, après avoir doté les services d'incendie en matériel ou en infrastructures pendant plusieurs années, après avoir contribué à l'étude approfondie de l'impact de la réforme de la sécurité civile sur les communes, la Province s'est investie dans une concertation et une collaboration rapprochée avec les communes et les 6 zones de secours de son territoire pour développer des projets permettant d'optimiser l'efficacité du service aux citoyens tout en rationalisant les dépenses.

De cette concertation, menée au sein de Liège Europe Métropole ainsi que du comité de pilotage composé des Présidents et des Commandants de zones de secours, de Monsieur le Gouverneur, du Président du Collège et de la Directrice générale provinciale, a résulté la décision de mener prioritairement le projet consistant dans la création d'un dispatching provincial, projet recommandé par l'étude BDO.

Si l'idée première a été de construire un bâtiment, vous connaissez le goût de la brique de la Province, pour abriter ce service de dispatching, il est néanmoins apparu rapidement que cette orientation devait être quelque peu revue au profit de l'uniformisation préalable des méthodes de travail, des matériels et des logiciels utilisés par les zones, tant la diversité de leurs modes de fonctionnement est grande.

Ainsi que cela a été rappelé en première commission, c'est donc en parfait accord avec les 84 communes et les 6 zones de secours, sur base de conventions reposant sur un règlement de notre conseil, que la Province a défini pour les années 2016 à 2018, les modalités d'affectation à la sécurité civile des 10% de sa quote-part des fonds des provinces. 5 % ont ainsi été versés directement aux communes, les 5 autres % étant affectés à des investissements en matériels ou logiciels liés au projet de dispatching et au remboursement de frais du personnel œuvrant au développement de ce projet.

L'année 2019 permettra de mesurer sur le terrain les avancées obtenues par les groupes de travail mis en place ainsi que grâce aux investissements réalisés.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Il est clair qu'en œuvrant de la sorte à ce projet, le deuxième axe que BDO suggérait de développer, à savoir, la compatibilité des systèmes informatiques, a d'ores et déjà été intégré et qu'il sera poursuivi en 2019.

Sur le plan de la formation – troisième axe envisagé par BDO –, l'effort de la Province ne cesse de croître pour rencontrer les besoins de nouvelles formations requises par la réforme de la sécurité civile et pour mettre à disposition des infrastructures adaptées et de haut niveau pour l'organisation de ces formations. Le budget 2019 en témoigne.

La coordination de la formation au niveau provincial est tout particulièrement au centre de nos préoccupations. Elle est pilotée à 3 niveaux : au premier niveau, par un conseil de la formation présidé par M. le Gouverneur et composé du Directeur-Coordinateur, de l'Inspecteur et de la pédagogue de l'École du Feu ainsi que des Coordinateurs de Formation issus des 6 zones de secours. Ma collègue M. BRODURE y est également présente.

Au deuxième niveau, la coordination est assurée par un comité stratégique composé des commandants des 6 zones de secours, du Directeur-Coordinateur de l'École du Feu et de l'Inspecteur. Et enfin, à un troisième niveau, lors de réunions présidées par le Directeur-Coordinateur et composées de la coordinatrice administrative de l'École du Feu et des Coordinateurs de Formation issus des 6 zones en vue de la mise en œuvre optimale des formations sur le terrain.

Vous constaterez donc que 3 des axes dégagés par BDO sont déjà bien avancés.

Le budget 2019, ainsi qu'il a été dit en commission, comporte un crédit de quelques 3.000.000 EUR environ qui devra, pour se conformer aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et aux instructions ministérielles, être versé directement aux communes. Le Collège a dès lors l'intention de proposer aux communes et aux zones de secours de poursuivre dans le développement de projets communs en y consacrant une partie de ces moyens. Une nouvelle concertation devra donc être menée au sein de Liège Europe Métropole en vue de l'établissement de conventions en ce sens.

Par ailleurs, la Province entend encore poursuivre toute forme de collaboration administrative et technique de ses services avec les zones de secours dans le cadre d'une mutualisation de services. Il est ici question par exemple de l'adhésion à la centrale d'achat provinciale ou encore du recours à la blanchisserie provinciale pour le nettoyage des tenues des sapeurs-pompiers.

Comme vous l'entendez, la volonté que la Province affiche depuis longtemps de se positionner comme un acteur en matière de sécurité civile ne faiblit pas. Mais, si les moyens dont disposent les communes se raréfient, il en va de même des moyens provinciaux. C'est donc à la lumière de nos disponibilités financières qu'il nous faudra dorénavant analyser le niveau de l'investissement provincial en la matière.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Quant à l'avenir des provinces, si ces dernières se sont entendues, au sein de l'Association des Provinces Wallonnes, pour confier une étude sur la question à un constitutionnaliste, en la personne de Christian BEHRENDT, ce n'est pas pour faire table rase des recommandations issues de ce travail.

Il est donc évident que notre déclaration de politique provinciale sera influencée par cette réflexion et ce, sur base d'un regard lucide et critique à l'égard des hypothèses émises par l'auteur de l'étude et des réalités de l'action provinciale, l'objectif étant de maintenir une offre de services au citoyen avec le même niveau de qualité et de proximité qu'il est en droit d'attendre et de ne pas mettre en péril l'emploi des 6200 collaborateurs provinciaux.

Je me permets dès lors de vous faire attendre encore un peu pour plus de détails sur la vision de la Province que le Collège entend exposer. Je tiens cependant à préciser que nous restons en tout état de cause ouverts à une concertation avec le Gouvernement wallon sur une évolution qui, je le répète, ne devrait pas se faire au détriment des citoyens et de l'emploi.

Mme MONVILLE, vous préconisez par ailleurs plus d'objectivité et de transparence dans l'octroi des subventions provinciales. A ce propos, je rappellerai simplement ceci : une subvention est une participation financière volontaire, versée à une personne physique ou morale, dans un objectif d'intérêt général et local.

Sauf lorsque l'initiative émane de la Province, via par exemple un appel à projets faisant l'objet d'un règlement spécifique, il n'existe, dans le chef de personne, un droit à l'obtention d'une subvention.

Les subventions accordées par la Province de Liège sont donc, par nature, facultatives, précaires et conditionnelles.

Si vous comparez les régimes de subventionnement mis en place par des collectivités locales ou supra-locales en Belgique ou, ailleurs, en France, par exemple, vous observerez que ces caractéristiques sont communes à tous les régimes.

La Province de Liège ne fait donc pas exception en la matière. Ces caractéristiques sont corrélatives à plusieurs éléments de fait. Je n'en citerai ici que quelques-uns : les initiatives qui sous-tendent les demandes de subvention adressées à la province émanent des tiers, associations ou personnes physiques aux buts les plus divers. Ces initiatives privées sont donc évidemment, elles-aussi, diverses et variées.

Il est donc malaisé de fixer a priori des critères uniques applicables à chaque situation particulière et permettant de déclencher, par un effet automatique, l'application de tel ou tel barème prédéfini.

D'autre part, chaque participation financière est fonction des circonstances propres à chaque activité initiée par le tiers.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Face à une demande, il faut donc apprécier si l'activité génère un revenu ou pas, si elle bénéficie ou peut bénéficier d'autres aides financières, si elle est offerte gratuitement ou pas, si elle s'inscrit dans un contexte concurrentiel ou pas, etc..

Enfin, chaque initiative doit être analysée en fonction de la congruence plus ou moins étroite qu'elle présente avec les priorités de la politique provinciale.

Il faut donc chaque fois se poser la question de savoir en quoi et surtout dans quelle mesure, concrètement, l'initiative du tiers participe à la réalisation d'une politique choisie par la Province en complétant l'action de celle-ci.

On le voit, l'octroi d'une subvention est donc le fruit d'un travail d'analyse qui porte tant sur le fond, c'est-à-dire l'adéquation entre l'initiative et les priorités politiques provinciales, que sur le contexte financier qui entoure ladite initiative et lui est spécifique.

Eu égard au grand nombre et à la grande diversité des demandes adressées à la Province, notre administration et nos organes politiques doivent, dans leurs analyses et décisions, faire preuve de cette agilité qui fait la force d'un pouvoir local de proximité.

Cette agilité et donc cette efficacité qui sert aux porteurs de projets et à l'originalité des initiatives privées se perdraient si des critères d'octroi prédéterminés étaient édictés dans un règlement général.

Je rappelle également que le résultat des instructions, diligentées par l'administration à partir des demandes de subventions reçues, est porté à la connaissance des membres de notre Assemblée puisque, nonobstant les délégations consenties hier, les subventions les plus importantes sont octroyées sur délibération particulière du Conseil provincial.

Une fois ce constat posé, rien n'interdit bien sûr d'envisager de renforcer encore et toujours l'efficacité et la transparence du processus. C'est pourquoi, le Collège provincial vous soumettra, dès le début de l'année 2019, un projet de règlement général provincial en matière de subventions.

Ce projet aura pour objectifs de : délimiter de manière claire et uniforme le cadre général des interventions de la Province vis-à-vis des porteurs de projets ; contribuer à l'harmonisation des pratiques de gestion des subventions par les services provinciaux dans le respect des obligations imposées par le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation tant en termes d'octroi que de contrôle ; sécuriser la gestion des subventions en précisant les étapes incontournables d'un processus d'instruction ; définir l'engagement du bénéficiaire en termes de contrôle et de publicité ; le but de ce texte sera donc de répondre mieux encore au souci de transparence et d'efficacité à propos de l'ensemble du processus.

Nous aurons donc prochainement l'occasion de revenir sur ce sujet et de rouvrir le débat à propos des questions qu'il peut susciter.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

Monsieur ERNST m'interroge concernant la communication de la Province et plus particulièrement celle relative aux dossiers et matières en lien avec la Supracommunalité et les Relations avec les Territoires, Villes et Communes.

Vous conviendrez avec moi que la nouvelle législature qui s'entame est évidemment le moment de réfléchir à l'amélioration de nos services, de nos actions et de la communication sur nos politiques publiques afin de gagner à la fois en visibilité et en lisibilité.

La nécessaire transparence des institutions démocratiques et les demandes d'informations toujours plus vives des élus locaux et des citoyens nécessitent des opérations de communication à la hauteur de ces espérances.

Lors de la précédente législature, des opérations de ce type n'ont pas manqué et se sont étalées tout au long de ces six dernières années.

Parmi celles-ci, je citerai : les Collèges communs organisés avec les 84 Villes et Communes de notre territoire provincial, les informations relatives à nos services, notamment notre centrale d'achat provinciale, les contacts réguliers qu'entretiennent nos administrations et nos mandataires, les échanges et les débats qui animent Liège Europe Métropole, les réunions d'informations en concertation avec les quatre conférences territoriales.

Cette liste non-exhaustive bien sûr est la démonstration de notre volonté de communiquer au mieux avec nos partenaires locaux.

Monsieur le Conseiller, vous évoquiez judicieusement la communication relative au Schéma provincial de développement territorial.

Celui-ci a d'ores et déjà bénéficié d'une large publicité que ce soit lors de sa présentation à l'ensemble des élus locaux au Palais des Congrès le 19 juin dernier que par sa distribution aux élus provinciaux en septembre dernier.

Nous pensons, avec l'ensemble du Collège provincial, que ce Schéma nécessitera, par sa qualité et par les perspectives qu'il offre, des communications ultérieures afin de sensibiliser les nouveaux élus locaux de la présente législature.

D'ailleurs, l'asbl Liège Europe Métropole n'a pas attendu pour mettre en ligne son récent site internet où tout un chacun peut consulter l'ensemble des documents pertinents relatifs à la supracommunalité : les statuts de l'asbl ainsi que ceux des conférences territoriales, les procédures d'octroi des subsides supracommunaux, les documents préparatoires et finaux du Schéma provincial de développement territorial, le Tome 3 que vous mentionniez – de manière polémique – a donc bien été complété au fil du temps... mais de manière électronique, cela devrait vous plaire.

Parallèlement à cela, dans le cadre de la mise à jour de sa communication numérique, la Province a souhaité doter son site internet d'un onglet qui permette de donner à voir les services et les actions que nous mettons en œuvre au bénéfice des collectivités locales ainsi que les différents contacts utiles.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

De plus, l'espace sécurisé « Ma Province », à destination des mandataires et administratifs communaux, comprend de nombreux documents dont le Tome 2 « La Province de Liège à vos côtés » dans sa version actualisée. Cette dernière publication n'est pas un listing des mandataires mais un catalogue particulièrement complet et intuitif qui offre une vue globale et synthétique de nos services.

Ces deux tomes sont par ailleurs accessibles dès maintenant sur le portail des Conseillers provinciaux.

Vous évoquez également la nécessaire transition numérique que doit porter notre Institution. Il ne vous aura sans doute pas échappé que les attributions qui me sont confiées au terme de la signature du Pacte de Majorité touchent tout à la fois aux Relations avec les Territoires et la Transition numérique. Il ne s'agit pas là d'un heureux hasard mais d'une volonté claire de déployer ces deux axes de manière conjointe.

Ne nous leurrions pas, les difficultés d'utilisation et de familiarisation avec les outils numériques touchent également certains des élus locaux de notre province. Nous devons donc, en tant que garant d'une publicité adéquate de nos actions, veiller à l'accessibilité optimale des informations délivrées par nos services. Cela passe inévitablement par des communications papiers qui soient à la fois limitées et rationnelles.

Au-delà de ces considérations matérielles, il nous faut prendre un peu de recul pour bien percevoir quels sont les enjeux d'avenir de notre territoire provincial et les relations – toujours plus étroites – que nous devons développer avec les Villes et Communes.

Le Schéma provincial de développement territorial, véritable feuille de route de cette législature, détermine notamment un chantier numérique. C'est cette alliance de la supracommunalité et des Nouvelles technologies qui doit pouvoir demain aiguiller nos débats et nous permettre d'améliorer nos pratiques de communication.

Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre du Règlement général relatif à la protection des données, les dispositions sont prises pour limiter l'envoi de courriers, sous quelque forme que ce soit, aux seules personnes qui ont marqué leur accord pour continuer à recevoir des informations, invitations, communications.

Je rappellerai toutefois que l'objectif du RGPD n'est pas un objectif de rationalisation mais uniquement de protection de la vie privée et que les communications s'inscrivent uniquement dans une volonté de faire connaître au plus grand nombre l'action menée par la province au profit des citoyens et de leur offrir l'accès le plus large à des manifestations organisées ou soutenues par elle.

A cet égard, vous n'aurez pas manqué de constater que la Province a d'ores et déjà développé sa communication via les réseaux sociaux ouverts à tous ceux qui veulent accéder aux informations. C'est donc aussi par ces formes de communications modernes que passe et passera dorénavant l'information provinciale.

Je vous remercie de votre attention et je remercie le Président.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2018

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président.

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2018

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle que l'examen des points à huit clos se déroulera ce jeudi 29 novembre.

Nous nous retrouvons dès demain, à 17H00 pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

La réunion publique est levée à 18H30'.